# Ordre des candidats sur le bulletin électoral officiel

Dénomination de la liste :

L’ordre des candidats sur le bulletin électoral correspond à celui de l’annexe 2

L’ordre des candidats sur le bulletin électoral officiel devra être le suivant :

1. Nom, prénom
2. Nom, prénom
3. Nom, prénom
4. Nom, prénom
5. Nom, prénom
6. Nom, prénom

Pully, le date

Signature du mandataire :